



Bruxelles, le 30.10.2014
COM(2014) 686 final

RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL

**concernant les instruments financiers soutenus par le budget général conformément à
l'article 140, paragraphe 8, du règlement financier à compter du 31 décembre 2013**

{SWD(2014) 335 final}

Table des matières

PRÉFACE	3
I. INTRODUCTION	4
II. INFORMATIONS RELATIVES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS	4
1. Instruments de capitaux propres:.....	6
2. Instruments de garantie:	7
3. Instrument de partage des risques:	9
Véhicules d'investissement spécialisés (VIS):	11
4. Instruments financiers dans les pays candidats à l'adhésion:	14
5. Instruments financiers dans les pays du voisinage et les pays couverts par l'instrument de coopération au développement:	19
III. CONCLUSIONS	22

PRÉFACE

La Commission soumet le présent rapport concernant tous les instruments financiers gérés au niveau central pour les politiques internes et externes de l'Union soutenues par le budget général conformément à l'article 140, paragraphe 8, du règlement financier à compter du 31 décembre 2013.

Les instruments financiers, y compris les prêts ou garanties avec une capacité accrue de risque, représentent un moyen astucieux de financer l'économie réelle et de stimuler la croissance et l'emploi. Ils peuvent créer un *levier financier* (multiplication de ressources budgétaires limitées en attirant des fonds privés et publics pour promouvoir les objectifs politiques de l'UE), un *levier politique* (incitation des entités chargées de l'exécution et des intermédiaires financiers à poursuivre les objectifs politiques de l'UE par le biais d'un rapprochement des intérêts) et un *levier institutionnel* (incidence positive de l'expertise des acteurs de la chaîne de mise en œuvre). En outre, ces instruments, mis en œuvre en partenariat avec les institutions publiques et privées, pallient les défaillances du marché dans l'offre de financements extérieurs (par exemple pour les PME) et évitent tout effet d'éviction du financement privé.

L'utilisation d'instruments financiers a produit des résultats substantiels durant la période 2007-2013, et ces instruments joueront un rôle encore plus important dans le cadre financier pluriannuel 2014-2020 (CFP). Les autorités budgétaires ont exprimé leur engagement politique et augmenté les ressources nécessaires. En outre, le règlement financier a été complété par un chapitre spécifique, mettant en place le cadre réglementaire approprié pour la conception et la gestion des instruments financiers, et l'établissement de rapports à leur sujet.

Le présent rapport est le premier à avoir été élaboré dans le respect des nouvelles exigences du règlement financier. Il est destiné à fournir des informations sur la manière dont l'argent du contribuable a été utilisé et sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des instruments financiers à compter du 31 décembre 2013.

I. INTRODUCTION

Le présent rapport couvre les instruments financiers gérés de manière centrale par l'UE pour les politiques internes et externes de l'Union. S'agissant du premier rapport de ce genre établi au titre du règlement financier révisé, il fournit une vue d'ensemble complète des progrès accomplis jusqu'à présent dans la mise en œuvre des instruments financiers, garantissant ainsi la transparence et le respect de l'obligation de rendre compte de l'utilisation de l'argent du contribuable. Le rapport démontre que les instruments financiers gérés au niveau central ont atteint un effet de levier substantiel, et montre, sur la base des données actuellement disponibles, la manière dont les instruments ont contribué à la réalisation de leurs objectifs.

Le rapport est complété par un document de travail des services de la Commission (ci-après le «document de travail»), décrivant notamment les éléments justifiant la mise en place des instruments financiers ainsi que des chapitres sur les régions extérieures à l'UE, les secteurs et les groupes cibles stratégiques. Le document de travail fournit un ensemble de tableaux détaillés et des informations spécifiques sur la mise en œuvre des instruments financiers en mode de gestion directe et indirecte à la fois pour les périodes 2007-2013 et 2014-2020. Les instruments mis en œuvre par les États membres dans le cadre de la gestion partagée font l'objet de rapports distincts.

La Commission a l'intention de faire de ce rapport un outil dynamique pour le processus de prise de décision et, par conséquent, d'examiner la façon de l'enrichir et/ou de l'adapter davantage en réponse à l'évolution du marché, aux enseignements tirés de la mise en œuvre et au retour d'informations.

II. INFORMATIONS RELATIVES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les fiches suivantes fournissent un résumé des informations disponibles pour chacun des 12 instruments comme requis par l'article 140, paragraphe 8, du règlement financier pour les instruments financiers à la date de référence du 31 décembre 2013. La communication d'informations sur les activités des instruments financiers au titre du CFP 2014-2020 aura lieu l'année prochaine, au cours de laquelle des informations seront transmises pour les activités à compter du 31 décembre 2014.

Bien que l'article 140, paragraphe 8, point k), du règlement financier prévoie une comparaison entre l'effet levier visé et l'effet levier atteint, la plupart des instruments financiers du CFP 2007-2013 ne prévoyaient pas de valeur cible pour l'effet de levier. Les informations portent donc uniquement sur le levier atteint, dont le calcul est décrit dans la section correspondante du document de travail.¹ Dans de nombreux cas, l'effet de levier

¹ L'actuel RF/RAP impose de faire rapport sur l'effet de levier, en appliquant une approche unifiée. Dès lors que les articles liés aux instruments financiers sont entrés en vigueur en janvier 2014, cette approche sera appliquée en référence aux instruments financiers 2014-2020.

atteint est un montant intermédiaire, tandis que l'effet de levier total obtenu est nettement plus élevé.

1. Instruments de capitaux propres:

Mécanisme en faveur des PME innovantes et à forte croissance au titre du PIC (10.1 document de travail)	DG responsable: DG ENTR et DG ECFIN
a) Identification/acte de base	Décision n° 1639/2006/CE
b) Description	Instrument de capitaux propres visant à augmenter l'offre de fonds propres pour des PME innovantes en phase initiale ou d'expansion
c) Institutions financières concernées	FEI
d) Total des engagements et des paiements	625,197 Mio EUR 338,931 Mio EUR
e) Mise en œuvre	Accords signés avec 41 fonds de capital-risque, 349 bénéficiaires finaux soutenus. Effet obtenu: sans objet
f) Évaluation des montants remboursés	Plus de 90 % de réutilisation pour de nouvelles opérations
g) Solde de compte fiduciaire	117,342 Mio EUR
h) Recettes et remboursements	Recettes: 19,474 Mio EUR
i) Valeur des investissements de fonds propres	141,4 Mio EUR
j) Dépréciations/garanties appelées	Dépréciation: 2,687 Mio EUR
k) Effet levier	Atteint: 5,3
l) Contribution à la réalisation des objectifs de la politique	Accroissement de l'offre de capitaux propres: soutien en faveur de fonds dont la valeur totale s'élève à 2,768 milliards d'EUR et qui investissent dans des PME innovantes

2. Instruments de garantie:

	Mécanisme de garantie PME au titre du PIC (11.1 document de travail) DG responsable: DG ENTR et DG ECFIN	Instrument européen Progress de garantie de microfinancements (11.2 document de travail) DG responsable: DG EMPL et DG ECFIN	Instrument de partage des risques (IPR) (11.5 document de travail) DG responsable: DG RECHERCHE
a) Identification/acte de base	Décision n° 1639/2006/CE	Décision n° 283/2010/UE	Décision n° 1982/2006/CE Règlement (CE) n° 1906/2006 Décision n° 2006/971/CE du Conseil Décision 2006/974/CE du Conseil
b) Description	Instrument de garantie visant à améliorer l'accès des PME au financement	Instrument de garantie visant à améliorer l'accès au microfinancement	Instrument de garantie visant à améliorer l'accès pour les PME innovantes et les petites entreprises à moyenne capitalisation
c) Institutions financières concernées	FEI	FEI	FEI
d) Total des engagements et des paiements	649,9 Mio EUR 259,7 Mio EUR	23,8 Mio EUR 17,5 Mio EUR	270 Mio EUR 270 Mio EUR
e) Mise en œuvre	311 633 PME et 1 094 609 salariés bénéficiant d'un soutien. Effet obtenu de 16 100,10 Mio EUR	6 716 microcrédits et 8 684 salariés bénéficiant d'un soutien Effet obtenu de 165,74 Mio EUR	602 opérations en faveur de PME, d'un montant de 374,8 Mio EUR déjà engagés en faveur des bénéficiaires finaux. Effet obtenu de 9 000,00 Mio EUR

f) Évaluation des montants remboursés	Plus de 60 % de réutilisation pour de nouvelles opérations	Montant total réutilisé pour de nouvelles opérations	Sans objet
g) Solde de compte fiduciaire	126,016 Mio EUR	15,125 Mio EUR	275,9 Mio EUR
h) Recettes et remboursements	12,089 Mio EUR	0,206 Mio EUR	Recettes: 0,502 Mio EUR
i) Valeur des investissements de fonds propres	Sans objet (instrument de garantie)	Sans objet (instrument de garantie)	Sans objet (instrument de garantie)
j) Dépréciations/garanties appelées	116,55 Mio EUR	1,349 Mio EUR	12,565 Mio EUR pour IPR et MFPP
k) Effet levier	Atteint: 31	Atteint: 4,8 (comme indiqué dans le document de travail)	Atteint 5
l) Contribution à la réalisation des objectifs de la politique	Amélioration de l'accès des PME au financement: Montant des nouveaux prêts soutenus: 16,1 Mrd EUR	Améliorer l'accès au microfinancement: Montant des nouveaux prêts soutenus: 68 Mio	

3. Instrument de partage des risques:

Mécanisme de financement avec partage de risque (12.1 document de travail)	DG responsable: DG RTD
a) Identification/acte de base	Décision n° 1982/2006/CE; règlement (CE) n° 1906/2006; décision n° 2006/971/CE; décision 2006/974/CE du Conseil
b) Description	Instrument (de dette) avec partage des risques visant à améliorer l'accès au capital-risque pour les projets de R&I (grandes entreprises, entreprises à moyenne capitalisation, etc.)
c) Institutions financières concernées	BEI
d) Total des engagements et des paiements	960,73 Mio EUR 960,73 Mio EUR
e) Mise en œuvre	117 opérations de prêt en matière de RDI, et 98 décaissements (9,556 Mrd EUR). Effet obtenu de 10 000,00 Mio EUR
f) Évaluation des montants remboursés	Sans objet
g) Solde de compte fiduciaire	1 307,753 Mio EUR
h) Recettes et remboursements	Recettes: 95,03 Mio EUR
i) Valeur des investissements de fonds propres	Sans objet
j) Dépréciations/garanties appelées	Voir IPR ci-dessus
k) Effet levier	Atteint 10-11
l) Contribution à la réalisation des objectifs de la politique	Amélioration de l'accès au financement à risque: montant de nouveaux prêts soutenus: 11,313 Mrd EUR pour des projets de R&I

Instrument de garantie de prêt pour les projets relatifs au réseau transeuropéen de transport (12.2 document de travail)	DG responsable: DG MOVE
a) Identification/acte de base	Règlement (CE) n° 680/2007; règlement (UE) n° 670/2012

b) Description	Instrument (de dette) avec partage des risques visant à soutenir le financement de projets dans le domaine des infrastructures de transport
c) Institutions financières concernées	BEI
d) Total des engagements et des paiements	250 Mio EUR 155 Mio EUR + 6,88 Mio EUR (recettes nettes)
e) Mise en œuvre	Garanties pour 6 projets RTE-T au moyen d'un GPTT total de 497 Mio EUR Effet obtenu de 4 000,00 Mio EUR
f) Évaluation des montants remboursés	100 % utilisé pour l'instrument
g) Solde de compte fiduciaire	163 Mio EUR
h) Recettes et remboursements	Recettes: 13,988 Mio EUR
i) Valeur des investissements de fonds propres	Sans objet
j) Dépréciations/garanties appelées	Pas de dépréciations enregistrées au 31.12.2013
k) Effet levier	259 (calculé comme — voir le document de travail)
l) Contribution à la réalisation des objectifs de la politique	Soutien au financement de projets dans le domaine des infrastructures de transport: nouveaux projets soutenus avec un coût global de capitaux de 11,716 milliards d'EUR

Initiative relative aux emprunts obligataires pour le financement de projets — phase pilote (12.3 document de travail)	DG responsable: DG MOVE, DG ENER, DG CNECT
a) Identification/acte de base	Règlement (UE) n° 670/2012
b) Description	Instrument de partage des risques visant à stimuler le financement des marchés des capitaux pour des projets d'infrastructures (transport, énergie et haut débit)
c) Institutions financières concernées	BEI
d) Total des engagements et des paiements	230 Mio EUR 67 Mio EUR
e) Mise en œuvre	Une opération au titre de l'initiative relative aux emprunts obligataires pour le financement de projets dans le secteur RTE-E a déjà atteint la clôture financière avec le

	rehaussement de crédit d'emprunt obligataire pour le projet de 54,9 Mio EUR. Effet obtenu de 536,58 Mio EUR
f) Évaluation des montants remboursés	Pas encore de montant remboursé
g) Solde de compte fiduciaire	68,8 Mio EUR
h) Recettes et remboursements	Recettes: 1,9 Mio EUR
i) Valeur des investissements de fonds propres	Sans objet
j) Dépréciations/garanties appelées	Pas de dépréciations enregistrées au 31.12.2013
k) Effet levier	40 (calculé comme — voir le document de travail)
l) Contribution à la réalisation des objectifs de la politique	Stimulation du financement des projets d'infrastructure sur le marché des capitaux: soutien en faveur d'un projet à hauteur de 421 Mio EUR

Véhicules d'investissement spécialisés (VIS):

Instrument européen de microfinancement Progress (FCP-FIS) — (13.1 document de travail)	DG responsable: DG EMPL et DG ECFIN
a) Identification/acte de base	Décision n° 283/2010/UE.
b) Description	Le fonds est une co-propriété de fait d'actions et d'autres actifs éligibles; avec l'objectif d'améliorer l'accès au microfinancement / la disponibilité des produits
c) Institutions financières concernées	FEI (société de gestion), BEI (coinvestisseur)
d) Total des engagements et des paiements	80 Mio EUR 63,43 Mio EUR
e) Mise en œuvre	7 134 microcrédits et 11 487 salariés bénéficiant d'un soutien Effet obtenu de 158,60 Mio EUR
f) Évaluation des montants remboursés	Sans objet
g) Solde de compte fiduciaire	Sans objet (pas de compte fiduciaire)
h) Recettes et remboursements	Non disponible (VIS)
i) Valeur des investissements de fonds propres	Non disponible (VIS)
j) Dépréciations/garanties appelées	Non disponible

k) Effet levier	1,54 (calculé comme — voir le document de travail)
l) Contribution à la réalisation des objectifs de la politique	Amélioration de l'accès au microfinancement: volume de nouveaux micro-crédits soutenus de 64,9 Mio EUR

Fonds européen 2020/Marguerite (13.2 document de travail)	DG responsable: DG MOVE et DG ECFIN
a) Identification/acte de base	Règlement (CE) n° 680/2007
b) Description	Un fonds participatif paneuropéen avec l'objectif de soutenir les investissements à long terme dans les infrastructures en Europe dans les secteurs des transports, de l'énergie et des sources d'énergie renouvelables
c) Institutions financières concernées	(SICAV-structure FIS); Principaux bailleurs de fonds: CDC (France), CdP (Italie), KfW, ICO (Espagne), PKO (Pologne) et BEI
d) Total des engagements et des paiements	80 Mio EUR 28,52 Mio EUR
e) Mise en œuvre	Engagement à investir dans deux projets de RTE-T, et sept dans le secteur des énergies renouvelables, avec un montant total de fonds propres de 285 Mio EUR Effet obtenu: sans objet
f) Évaluation des montants remboursés	Sans objet
g) Solde de compte fiduciaire	Sans objet (pas de compte fiduciaire)
h) Recettes et remboursements	Pas de distribution au 31.12.2013
i) Valeur des investissements de fonds propres	La juste valeur de la part de la Commission: 29,405 Mio EUR
j) Dépréciations/garanties appelées	Non disponible
k) Effet levier	158 (calculé comme — voir le document de travail)
l) Contribution à la réalisation des objectifs de la politique	Soutien en faveur de l'investissement à long terme dans l'infrastructure: engagement total en fonds propres de 285 Mio EUR à l'appui d'un projet d'un coût total de 4,511 Mrd EUR

Fonds européen pour l'efficacité énergétique (13.3 document de travail)	DG responsable: DG ENER
a) Identification/acte de base	Règlement (UE) n° 1233/2010

b) Description	Fonds d'investissement spécialisé (SICAV) investissant dans des projets liés à l'efficacité énergétique, aux énergies renouvelables et aux transports urbains propres
c) Institutions financières concernées	BEI (entité chargée de l'exécution), Deutsche Bank (gestionnaire des investissements)
d) Total des engagements et des paiements	146,3 Mio EUR 55,8 Mio EUR
e) Mise en œuvre	219 Mio EUR ont été affectés à des projets et un montant de 17,7 Mio EUR a été alloué au titre de l'assistance technique afin de soutenir les services liés au développement de projets. Effet obtenu de 265,00 Mio EUR
f) Évaluation des montants remboursés	Non disponible
g) Solde de compte fiduciaire	Compte fiduciaire du Fonds: 25 Mio EUR Compte fiduciaire d'assistance technique: 1,01 Mio EUR
h) Recettes et remboursements	Pas encore disponible
i) Valeur des investissements de fonds propres	Non disponible
j) Dépréciations/garanties appelées	Non disponible
k) Effet levier	2,84 (actuel) et 9 (prévu) (calculé comme — voir le document de travail)
l) Contribution à la réalisation des objectifs de la politique	Soutenir les investissements dans les secteurs stratégiques: 219 Mio EUR ont été alloués à des projets

4. Instruments financiers dans les pays candidats à l'adhésion:

Mécanisme de garantie au titre du WB EDIF² (14.1 document de travail)	DG responsable: DG ELARG
A) Identification/acte de base	Règlement (CE) n° 1085/2006 du Conseil
b) Description	Instrument de garantie visant à <u>créer les conditions préalables à l'émergence et l'expansion d'entreprises innovantes et à haut potentiel</u>
c) Institutions financières concernées	FEI
d) Total des engagements et des paiements	21,9 Mio EUR 21,9 Mio EUR
e) Mise en œuvre	Trois accords opérationnels signés avec les banques qui se trouvent désormais en phase de constitution du portefeuille Effet obtenu: sans objet
f) Évaluation des montants remboursés	Sans objet
g) Solde de compte fiduciaire	21,2 Mio EUR
h) Recettes et remboursements	Pas encore disponible
i) Valeur des investissements de fonds propres	Sans objet
j) Dépréciations/garanties appelées	Sans objet
k) Effet levier	5,5 conformément à l'objectif (calculé dans le document de travail)
l) Contribution à la réalisation des objectifs de la politique	Il est envisagé de mobiliser plus de 110 Mio EUR de nouveaux prêts en faveur des PME

Fonds pour le développement des entreprises dans le cadre du WB EDIF³ (14.2 document de travail)	DG responsable: DG ELARG
a) Identification/acte de base	Règlement (CE) n° 1085/2006 du Conseil

² Mécanisme en faveur de l'innovation et du développement des entreprises dans les Balkans occidentaux

³ Mécanisme pour l'innovation et le développement des entreprises dans les Balkans occidentaux

b) Description	Instrument de capitaux propres pour le financement du développement et l'apport de capital d'expansion dans des PME établies dans les Balkans occidentaux
c) Institutions financières concernées	FEI (mandataire), BERD/DEG
d) Total des engagements et des paiements	11 Mio EUR 10,4 Mio EUR
e) Mise en œuvre	La première clôture formelle du Fonds et le lancement de l'activité devraient avoir lieu en 2014 Effet obtenu: sans objet
f) Évaluation des montants remboursés	Sans objet
g) Solde de compte fiduciaire	10,4 Mio EUR
h) Recettes et remboursements	Pas encore disponible
i) Valeur des investissements de fonds propres	Sans objet pour le moment.
j) Dépréciations/garanties appelées	Sans objet
k) Effet levier	10 comme visé (calculé dans le document de travail)
l) Contribution à la réalisation des objectifs de la politique	Envisagé de créer un portefeuille d'investissement avec un objectif de capital de 55 Mio EUR, éventuellement associé à un mécanisme de cofinancement de la BERD (1:1).

Fonds pour l'innovation des entreprises dans le cadre du WB EDIF⁴ (14.3 document de travail)	DG responsable: DG ELARG
a) Identification/acte de base	Règlement (CE) n° 1085/2006 du Conseil
b) Description	Instrument de capitaux propres pour le financement de PME innovantes en phase de démarrage établies dans les Balkans occidentaux
c) Institutions financières concernées	FEI (mandataire), BERD / KfW
d) Total des engagements et des paiements	21,2 Mio EUR 21,2 Mio EUR

⁴ Mécanisme pour l'innovation et le développement des entreprises dans les Balkans occidentaux

e) Mise en œuvre	L'ENIF devrait être constitué en 2014 Effet obtenu: sans objet
f) Évaluation des montants remboursés	Sans objet
g) Solde de compte fiduciaire	21,2 Mio EUR
h) Recettes et remboursements	Sans objet
i) Valeur des investissements de fonds propres	Sans objet pour le moment.
j) Dépréciations/garanties appelées	Non disponible
k) Effet levier	2 comme visé (calculé dans le document de travail)
l) Contribution à la réalisation des objectifs de la politique	Envisagé de soutenir un investissement total de 40 Mio EUR

Fonds européen pour l'Europe du Sud-Est (14.4 document de travail)	DG responsable: DG ELARG
a) Identification/acte de base	Règlement (CE) n° 1085/2006 du Conseil
b) Description	Partenariat public-privé pour aider au développement du secteur privé dans la région
c) Institutions financières concernées	FEI (mandataire)
d) Total des engagements et des paiements	26,2 Mio EUR 26,03 Mio EUR
e) Mise en œuvre	Le montant de 83,9 Mio EUR a permis de mobiliser un investissement total de 580 Mio EUR Effet obtenu: sans objet
f) Évaluation des montants remboursés	Sans objet
g) Solde de compte fiduciaire	Non disponible
h) Recettes et remboursements	Non disponible
i) Valeur des investissements de fonds propres	Valeur de marché de la part de la Commission: 110,9 Mio EUR
j) Dépréciations/garanties appelées	Sans objet
k) Effet levier	7 (tel que calculé dans le document de travail)
l) Contribution à la réalisation des objectifs de la politique	Soutien d'un nouvel investissement total de 580 Mio EUR

Fonds pour une croissance verte (14.5 document de travail)	DG responsable: DG ELARG
a) Identification/acte de base	Règlement (CE) n° 1085/2006 du Conseil
b) Description	Fonds d'innovation permettant de financer des projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables
c) Institutions financières concernées	La BEI, la KfW, la BERD en tant que principaux co-investisseurs
d) Total des engagements et des paiements	19,6 Mio EUR 19,6 Mio EUR
e) Mise en œuvre	129,4 Mio EUR ont été versés aux intermédiaires financiers au moyen de prêts de premier rang et d'un prêt subordonné. En outre, 58,4 Mio EUR d'investissements ont été approuvés Effet obtenu: sans objet
f) Évaluation des montants remboursés	Recettes réinvesties selon les mêmes critères que pour la contribution budgétaire initiale
g) Solde de compte fiduciaire	Sans objet
h) Recettes et remboursements	Sans objet
i) Valeur des investissements de fonds propres	Valeur de marché: 39,2 Mio EUR ⁵
j) Dépréciations/garanties appelées	Non disponible
k) Effet levier	5 comme visé (calculé dans le document de travail)
l) Contribution à la réalisation des objectifs de la politique	Envisagé de soutenir un investissement total de 200 Mio EUR

Prêt d'appui à la relance des PME pour la Turquie (14.6 document de travail)	DG responsable: DG ELARG
a) Identification/acte de base	Règlement (CE) n° 1085/2006 du Conseil
b) Description	Instrument visant à atténuer l'impact de la crise et à soutenir les PME avec des investissements productifs
c) Institutions financières concernées	BEI, Halkbank, Akbank

⁵ La totalité de l'enveloppe financière de l'instrument s'élève à 38,6 Mio EUR.

d) Total des engagements et des paiements	30 Mio EUR 30 Mio EUR
e) Mise en œuvre	Le montant de 30,0 Mio EUR a permis de mobiliser un investissement total d'environ 150 Mio EUR Effet obtenu de 150,00 Mio EUR
f) Évaluation des montants remboursés	Recettes réinvesties selon les mêmes critères que pour la contribution budgétaire initiale
g) Solde de compte fiduciaire	Sans objet
h) Recettes et remboursements	Sans objet
i) Valeur des investissements de fonds propres	Valeur de marché: 39,2 Mio EUR ⁶
j) Dépréciations/garanties appelées	Non disponible
k) Effet levier	5 (calculé dans le document de travail)
l) Contribution à la réalisation des objectifs de la politique	Les 265 prêts alloués dans un premier temps étaient censés créer 4 881 nouveaux emplois, ce qui représente une augmentation de 42 % du nombre des emplois existants dans les PME bénéficiaires

⁶ La totalité de l'enveloppe financière de l'instrument s'élève à 38,6 Mio EUR.

5. Instruments financiers dans les pays du voisinage et les pays couverts par l'instrument de coopération au développement:

Facilité d'investissement dans le cadre de la politique de voisinage (15.1. document de travail)	DG responsable: DG DEVCO
a) Identification/acte de base	Règlement (CE) n° 1638/2006
b) Description	Instrument contribuant à la réalisation des objectifs de la PEV et à mobiliser des investissements supplémentaires
c) Institutions financières concernées	BEI, BERD, Banque de développement du Conseil de l'Europe (BDCE), Banque nordique d'investissement (BNI), AFD, AECID, KfW, SIMEST
d) Total des engagements et des paiements	789,4 Mio EUR 422,5 Mio EUR
e) Mise en œuvre	Sur la base des 164 Mio EUR de contributions de l'Union approuvées au cours de l'année 2013, le volume total des investissements mobilisés a donné lieu à des investissements de plus de 2.4 Mrd EUR
f) Évaluation des montants remboursés	Applicable à compter de 2015
g) Solde de compte fiduciaire	Pas de compte fiduciaire établi
h) Recettes et remboursements	Sans objet
i) Valeur des investissements de fonds propres	Valeur de marché: Fonds SANAD: 10 Mio USD; Fonds FESE-SICAV: 5,1 Mio EUR
j) Dépréciations/garanties appelées	Non disponible
k) Effet levier	27,6 (tel que calculé dans le document de travail)
l) Contribution à la réalisation des objectifs de la politique	Soutien du coût total du projet d'un montant de 20,8 Mrd EUR avec une contribution de l'Union de 753 Mio EUR

Facilité d'investissement pour l'Asie centrale et Facilité d'investissement pour l'Asie (15.2 document de travail)	DG responsable: DG DEVCO
a) Identification/acte de base	Règlement (CE) n° 1905/2006
b) Description	Instrument destiné à promouvoir des investissements supplémentaires et des infrastructures essentielles (énergie, environnement)

c) Institutions financières concernées	BEI, BERD, AFD, KfW, SIMEST
d) Total des engagements et des paiements	145,6 Mio EUR 31 Mio EUR
e) Mise en œuvre	Contributions FIAC d'un total de 64 Mio EUR à l'appui de 11 projets d'un coût total de 425 Mio EUR; Contributions FIA d'un total de 36 Mio EUR à l'appui de 8 projets d'un coût total de 889 Mio EUR
f) Évaluation des montants remboursés	Applicable à compter de 2015
g) Solde de compte fiduciaire	Non disponible
h) Recettes et remboursements	Sans objet
i) Valeur des investissements de fonds propres	Fonds MIFA: 9,3 Mio USD (participations C 2 et C 3)
j) Dépréciations/garanties appelées	Sans objet
k) Effet levier	FIAC: environ 6,6, FIA: environ 25 (comme calculé dans le document de travail)
l) Contribution à la réalisation des objectifs de la politique	Au titre de FIAC: soutien de 425 Mio EUR de financements des IFE et autres investisseurs; Au titre de FIA: soutien de 889 Mio de financements des IFE et autres investisseurs

Facilité d'investissement en Amérique latine (15.3 document de travail)	DG responsable: DG DEVCO
a) Identification/acte de base	Règlement (CE) n° 1905/2006
b) Description	Instrument destiné à promouvoir des investissements supplémentaires et des infrastructures essentielles (par ex. transport, énergie, etc.)
c) Institutions financières concernées	BEI, BNI, AFD, AECID, etc.
d) Total des engagements et des paiements	196,7 Mio EUR 78,9 Mio EUR
e) Mise en œuvre	25 projets ont été approuvés, ce qui représente une contribution totale de la FIAC de 189,6 Mio EUR. Le montant total des investissements s'est élevé à 5,5 Mrd EUR
f) Évaluation des montants remboursés	Non disponible

g) Solde de compte fiduciaire	5,9 Mio EUR
h) Recettes et remboursements	Non disponible
i) Valeur des investissements de fonds propres	Non disponible
j) Dépréciations/garanties appelées	Non disponible
k) Effet levier	29 (tel que calculé dans le document de travail)
l) Contribution à la réalisation des objectifs de la politique	Soutien en faveur d'investissements supplémentaires de 5,5 milliards d'EUR dans les secteurs ciblés

Soutien à la facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (15.4 document de travail)	DG responsable: DG DEVCO
a) Identification/acte de base	Règlement (CE) n° 1638/2006
b) Description	Instrument visant à fournir des capitaux au secteur privé
c) Institutions financières concernées	BEI
d) Total des engagements et des paiements	224 Mio EUR 192 Mio EUR
e) Mise en œuvre	27 Mio EUR ont été alloués à 16 opérations d'assistance technique; 163 Mio EUR ont été alloués à 24 opérations de capital-risque (20 Mio ont été annulés et restitués à la Commission).
f) Évaluation des montants remboursés	Sans objet
g) Solde de compte fiduciaire	75,3 Mio EUR, 19,9 Mio USD
h) Recettes et remboursements	3,3 Mio EUR
i) Valeur des investissements de fonds propres	Valeur des fonds de capital-risque: 30,8 Mio EUR
j) Dépréciations/garanties appelées	Dépréciations: -5,99 Mio EUR
k) Effet levier	21,3 (tel que calculé dans le document de travail)
l) Contribution à la réalisation des objectifs de la politique	Soutien d'un volume de financement de 4,6 Mrd EUR par la contribution totale de l'Union de 224 Mio EUR

Fonds mondial pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables (15.5 document de travail)	DG responsable: DG DEVCO
a) Identification/acte de base	Règlement (CE) n° 1905/2006
b) Description	Véhicule de financement innovant visant à la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans les pays en développement et les économies en transition
c) Institutions financières concernées	SICAV A, co-investisseurs: BEI, Norvège et Allemagne
d) Total des engagements et des paiements	81,1 Mio EUR 75 Mio EUR
e) Mise en œuvre	Le GEEREF s'est engagé à effectuer des investissements d'environ 72 Mio EUR dans des fonds privés de capital d'investissement régionaux, dont plus de 18 Mio EUR ont été décaissés. Ces fonds ont ensuite investi dans 18 projets bénéficiaires
f) Évaluation des montants remboursés	Sans objet
g) Solde de compte fiduciaire	2,194 Mio EUR
h) Recettes et remboursements	Sans objet
i) Valeur des investissements de fonds propres	La valeur de la part "A": 67 Mio EUR
j) Dépréciations/garanties appelées	Aucune dépréciation
k) Effet levier	5 (calculé dans le document de travail)
l) Contribution à la réalisation des objectifs de la politique	Objectif de mobiliser environ 500 Mio EUR dans des fonds propres pour des projets dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique en Afrique, en Asie et en Amérique latine

III. CONCLUSIONS

La mise en œuvre des instruments financiers gérés de manière centrale sur la période 2007-2013 a contribué à pallier les défaillances du marché financier et à multiplier les effets positifs des actions au niveau de l'UE. Ainsi par exemple, durant la période 2007-2013, les principaux instruments financiers au niveau de l'UE consacrés au soutien en faveur des PME (PIC-GIF, PIC-SMEG 07 et PIR) avec une contribution totale (engagements de l'UE) de plus de 1,6 milliard d'EUR, ont mobilisé près de 17,9 milliards d'EUR de prêts et ont également soutenu

des investissements en fonds propres d'environ 2,8 milliards d'EUR, renforçant ainsi l'accès au financement pour plus de 336 000 PME.

L'effet de levier atteint est égal à 5 pour les instruments de capitaux propres, et varie entre 4,8 et 31 pour les instruments de garantie, entre 10 et 259 pour les instruments de partage des risques, entre 1,54 et 158 pour les véhicules d'investissement spécialisés, entre 5 et 7 pour les instruments financiers dans les pays candidats à l'adhésion, et entre 5 et 27,6 pour les instruments financiers dans les pays voisins et les pays couverts par l'instrument de coopération au développement.

Avec l'expérience acquise dans le cadre de la mise en œuvre durant la période 2007-2013, et dans le cadre des évaluations et des audits au titre du programme, plusieurs enseignements ont été tirés sur la manière d'améliorer encore la conception et la gestion des instruments financiers. Les meilleures pratiques ont porté sur la conception et la gestion de la nouvelle génération d'instruments financiers. Par exemple, un cadre complet pour la mise en œuvre des instruments financiers (y compris des exigences harmonisées sur la gouvernance, la surveillance et le contrôle) a été élaboré sur la base du nouveau titre VIII du règlement financier. En outre, des instruments de financement viennent désormais couvrir tous les principaux types de bénéficiaires finaux sur tout le cycle de financement et offriront des instruments tant pro-cycliques que contre-cycliques afin de pouvoir répondre avec souplesse aux besoins du marché, sur la base d'une mise en œuvre axée sur la demande. Par ailleurs, l'efficacité et l'efficience ont été renforcées grâce à la diminution du nombre d'instruments et à l'augmentation des volumes, ce qui permet d'assurer une masse critique conforme aux règles en matière d'aides d'État. Le rapprochement des intérêts avec les entités chargées de l'exécution et les intermédiaires financiers sera également assuré en agissant sur les honoraires et les incitations, ainsi que par le partage des risques.

Dès lors que 2013 est la dernière année d'engagement pour la période de programmation 2007-2013, pour un certain nombre d'instruments, l'évaluation finale visant à déterminer dans quelle mesure les objectifs ont été atteints n'est pas terminée. L'an prochain, des retours d'informations plus qualitatifs et plus détaillés concernant la réalisation des objectifs devraient être disponibles et ces informations seront dûment transmises.